

Sachets de nicotine

Les adolescents, premiers concernés par les intoxications sévères



L'Anses alerte de nouveau sur les risques liés à la consommation de sachets de nicotine par les adolescents. Entre 2023 et 2024, les Centres antipoison ont reçu plus de 45 appels pour des adolescents en ayant consommé dont onze d'entre eux intoxiqués sévèrement. Une réglementation doit être mise en place prochainement en France sur ces produits.

DES CHIFFRES EN CROISSANCE POUR DES INTOXICATIONS SANS DOUTE SOUS-ESTIMÉES

En septembre 2023, l'Anses avait alerté sur les risques liés à la consommation de sachets de nicotine par les adolescents¹. Sur la période 2017-2022, une dizaine d'entre eux, âgés de 12 à 17 ans, avaient présenté un syndrome sévère d'intoxication à la nicotine avec des vomissements prolongés, une hypotension voire des convulsions et des troubles de la conscience, nécessitant une prise en charge médicale.

Les chiffres de 2023 et 2024 confirment cette tendance. Les Centres antipoison ont reçu 90 appels pour des effets indésirables en lien avec la consommation de sachets de nicotine et dans plus d'un cas sur deux (54 %) ces appels concernaient une personne âgée de 12 à 17 ans. Ces adolescents avaient principalement consommé des sachets de nicotine en groupe et en milieu scolaire (65 %).

Onze adolescents ont présenté un syndrome d'intoxication nicotinique sévère, nécessitant une prise en charge en service d'urgences. Ces chiffres qui peuvent paraître faibles ne sont que la partie émergée de l'iceberg. En effet, ne sont comptabilisées que les situations ayant fait l'objet d'un appel à un Centre antipoison. Il existe probablement de nombreux autres cas pris en charge en structures de soin et pour lesquels les Centres antipoison ne sont pas sollicités.

Ces chiffres confirment la tendance observée précédemment : les adolescents restent la première population concernée par les intoxications sévères. L'incitation à la consommation de sachets de nicotine est relayée par les réseaux sociaux à destination des jeunes, pour maintenir l'éveil ou améliorer les performances sportives.

¹ https://vigilanses.anses.fr/sites/default/files/VigilAnses_N21_article_tabac.pdf

VERS UNE RÉGLEMENTATION PROCHAINE DE CES SACHETS

Un projet de décret relatif à l'interdiction en France des produits à usage oral contenant de la nicotine est actuellement soumis à consultation auprès de la Commission européenne. En outre, une proposition de loi visant à encadrer les nouveaux produits de la nicotine et à prévenir les risques liés à leur consommation est à l'agenda parlementaire français depuis juin 2025.

Alors que l'encadrement législatif de la vente de ces produits est à l'étude, l'Anses réitère l'alerte sur les risques d'intoxication à court terme mais aussi de dépendance à la nicotine à plus long terme chez les adolescents.

Une attention doit également être portée à l'émergence sur le marché de sachets vantés pour leur absence de nicotine mais qui en réalité contiennent des analogues nicotiques (par exemple 6-méthylnicotine ou métabolite), dont les données toxicologiques sont encore insuffisantes.



Weniko Caré, Jérôme Langrand (CAP de Paris) et Cécilia Solal (Anses)

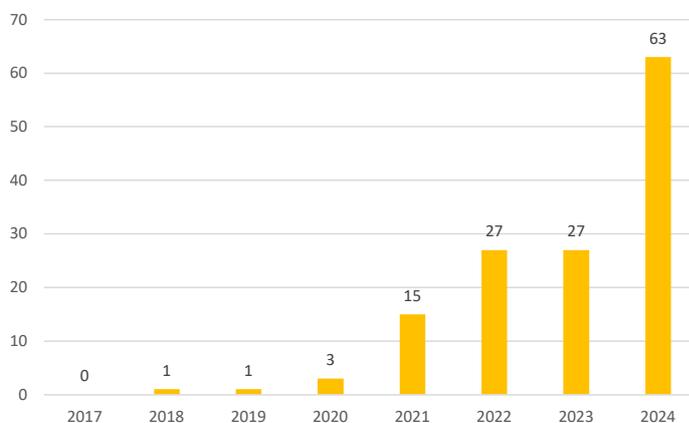


Figure 1 - Nombre annuel d'expositions aux sachets de nicotine rapportés aux CAP entre le 01/01/2023 et le 31/12/2024.

Source : SICAP.